

FIN DE FONCTION - Licenciement suite à une suppression ou modification d'emploi

Tout dossier réceptionné après la date limite de dépôt sera examiné à la réunion suivante.

RAPPEL

Le licenciement d'un agent contractuel recruté sur un emploi permanent peut être justifié par l'un des motifs suivants :

- La disparition du besoin ou la suppression de l'emploi qui a justifié le recrutement de l'agent,
- La transformation du besoin ou de l'emploi qui a justifié le recrutement, lorsque l'adaptation de l'agent au nouveau besoin n'est pas possible,
- Le recrutement d'un fonctionnaire
- L'impossibilité de réemploi de l'agent à l'issue d'un
- Le refus par l'agent d'une modification d'un élément substantiel du contrat Le licenciement ne peut être prononcé que lorsque l'agent ne pourra être reclassé dans un emploi que la loi n° 84-53 du 26/01/1984 autorise à pourvoir par un agent contractuel et dans le respect des dispositions légales régissant le recrutement de ces agents.

Le licenciement pour l'un des motifs cités précédemment (à l'exclusion de réemploi de l'agent à l'issue d'un congé sans rémunération) ne peut être prononcé que lorsque l'agent ne peut être reclassé.

COLLECTIVITE

Nom de la collectivité :

Adresse postale :

Téléphone :

Adresse électronique : @

AGENT

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

SITUATION ADMINISTRATIVE

Nature du contrat : CDD CDI

Date de début de contrat :

Date de fin de contrat (si CDD) :

Grade :

Temps de travail : Temps complet Temps non complet (*préciser la durée*) :

MOTIF JUSTIFANT CETTE DEMANDE

Centre de Gestion du Calvados

2 Impasse Initialis – CS 20052

14202 Hérouville-Saint-Clair

www.cdg14.fr

**Fiche de saisine
Commission Consultative Paritaire (CCP)**

- Disparition du besoin ou suppression de l'emploi
- Transformation du besoin ou de l'emploi, lorsque l'adaptation de l'agent au nouveau besoin n'est pas possible
- Recrutement d'un fonctionnaire
- Refus par l'agent d'une modification d'un élément substantiel du contrat
- Impossibilité de réemploi de l'agent, à l'issue d'un congé sans rémunération
- Autre

Date d'effet souhaité du licenciement :

ETUDE DES POSSIBILITES DE RECLASSEMENT

- L'agent ne présente pas de demande de reclassement ou refuse l'offre de reclassement
- La collectivité n'a pas d'emploi vacant à ce jour

Fait à, le

Signature de l'autorité territoriale,

Formulaire de saisine à retourner compléter, accompagner des pièces justificatives nécessaires à l'adresse suivante : m.guilbert@cdg14.fr

Pièces justificatives à joindre :

- Fiche de poste de l'agent
- Demande de reclassement de l'agent (le cas échéant),
- Courrier de refus de reclassement de l'agent (le cas échéant)
- Rapport détaillé de la collectivité sur les raisons du licenciement et les recherches effectuées par l'autorité territoriale sur les possibilités de reclassement
- Courrier de convocation à l'entretien préalable
- Autres documents que vous jugez utile à l'appréciation des membres (facultatif).